

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Association Nationale
des Chasseurs de
Grand Gibier

Sommaire

Avant-propos.....	3
Les temps forts	4
Journées nationales de l'ANCGG	4
Réunions régionales	5
Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Mantes-la-Jolie	6
Salon du Game Fair de Lamotte-Beuvron	7
Développement des formations.....	9
Perfectionnement au tir sur cible mobile.....	9
Mise en place des sites pilotes sur l'équilibre forêt-gibier	11
Diffusion des connaissances.....	14
Un nouveau site internet pour l'ANCGG et ses associations départementales.....	14
Exposition photographique « Cerf »	17
Activités des départements	18
Brevet Grand Gibier	18
Perfectionnement au tir	20
Equilibre forêt-gibier	21
Publications	22
Quatrième édition du livre le Grand Gibier	22
Revue Grande Faune - Index 2023.....	25
Actions en faveur de l'environnement	28
Bilan de l'expérimentation sur la prévention de la mortalité des faons de chevreuil lors des fauches printanières	28
Annexes	33
Conseil d'administration au 1 ^{er} janvier 2024	33
Charte des chasseurs de grand gibier	34

Crédits photographiques :

- *Matthieu Cousty : 1, 6, 8, 17, 21*
- *Stéphan Levoye : 3, 7, 23, 28, 29, 30, 32*
- *Jacky Martin : 4*
- *Jean-Marc Thiernes : 12*
- *ADCGG62 : 18*
- *ADCGG80 : 20*
- *Didier Leblanc : 31*

Avant-propos



*Dr Matthieu Cousty
Président de l'ANCGG*

L'année 2023 a été riche en évènements.

Nos formations restent le fer de lance de notre association. Le Brevet Grand Gibier a rassemblé 1000 candidats avec un taux de réussite exceptionnel de 77 % obtenu grâce à la qualité des outils pédagogiques développés pour améliorer l'apprentissage. La formation sur le perfectionnement au tir s'étoffe également avec la finalisation du module sur cible mobile, très attendu par les chasseurs. Pour le projet sur l'équilibre forêt-gibier, le développement d'un réseau d'animateur-médiateur et la mise en place de sites pilote à vocation pédagogique et expérimentale constituent une avancée majeure.

La publication de la 4^e édition du livre « Le grand gibier : les espèces, la chasse, la gestion » est le résultat d'un travail collectif qui en fait un ouvrage de référence sur le sujet. La mise à jour de notre site internet en fait un véritable outil de mise à disposition d'information sur la chasse du grand gibier sous tous ses volets.

Toutes ces activités sont possibles grâce au solide réseau d'associations départementales. Les forces vives de chacune d'elles permettent de transmettre nos valeurs au plus près du terrain.

Le rapport d'activités de l'ANCGG marque notre volonté d'agir en faveur de la gestion de la grande faune, de la préservation des milieux et de l'amélioration des compétences des chasseurs. Nous continuerons à suivre les enseignements de notre fondateur, François Sommer, et les objectifs de notre charte.

Matthieu Cousty.

Les temps forts

Journées nationales de l'ANCGG

Les journées nationales de l'ANCGG se sont tenues du 18 au 21 mai 2023 au Domaine de Françon à Biarritz (64).

Le jeudi 18 mai était préalablement dédié au conseil d'administration de l'ANCGG. La traditionnelle réunion des associations départementales s'est ensuite déroulée selon le format habituel, la matinée du vendredi 19 mai, avant l'assemblée générale. L'AFMT a tenu son conseil d'administration et son assemblée générale le dimanche 21 mai. Echanges et soleil étaient au rendez-vous.

Un débat sur les enseignements des incendies en 2022 s'est tenu l'après-midi du vendredi 19 mai en présence de

Stéphane Martin (ONF UT Biscarrosse) et Ernest Ferron (ACCA Balizac).

Plusieurs conférences ont été présentées le samedi 20 mai : L'ours dans les Pyrénées (Pierre-Yves Quénette, OFB), L'isard (Claude Berducou, biologiste de la faune), Déplacements du sanglier dans le Parc National des Pyrénées et ses zones limitrophes (Marina Barbe, FDC 64).

L'ANCGG remercie l'Association départementale des chasseurs de grand gibier des Pyrénées-Atlantiques pour son accueil et pour l'organisation.



Réunions régionales

L'ANCGG organise chaque année des réunions régionales pour maintenir le contact avec ses associations départementales.

Ces réunions ont pour objectif d'échanger et de partager sur un thème commun à l'échelle nationale en tenant compte des spécificités départementales et des enjeux locaux.

Les réunions s'orientent autour de deux temps :

- un débat sur le sujet national choisi permettant de recueillir les opinions,

- le partage des informations nationales. Le milieu associatif a été très impacté par la crise du COVID-19, ce qui a engendré des difficultés pour le maintien à long terme de certaines activités. Pour cette raison, le thème retenu pour l'année 2023 était le développement des activités des associations départementales.



Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Mantes-la-Jolie

L'ANCGG et l'AFMT étaient présentes au salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Mantes du 24 au 27 mars 2023.

L'ANCGG a proposé une exposition d'animaux de montagne naturalisés ainsi que des photographies sur le chamois. Les visiteurs ont participé à un jeu-concours avec à la clé une invitation à la chasse au chamois sur la commune

de Valloire (Savoie). L'AFMT a présenté quelques têtes bizarres et a réalisé de nombreuses cotations durant ces journées.

Les nombreux échanges avec les adhérents et curieux ont été appréciés.



Le stand été agrémenté de quelques animaux naturalisés et de l'exposition photographique de l'ANCGG sur le chamois.

Salon du Game Fair de Lamotte-Beuvron

L'ANCGG et l'AFMT étaient présentes au Game Fair de Lamotte-Beuvron du 16 au 18 juin 2023. Cinquante des plus beaux trophées de cerfs de France étaient exposés. Le cerf était aussi à l'honneur avec une exposition photographique.

Grâce au soutien des Editions Larivière et au partenariat de Connaissance de la chasse, l'ANCGG a bénéficié d'un important espace pour organiser l'exposition d'un panel significatif des plus grands cerfs français.

Le dévouement et la compétence de Jean-Philippe Chavane de Dalmassy, responsable du logiciel Trophées de l'AFMT, ont permis la réussite de cette grande première qui a attiré un public considérable. Nous espérons 30

trophées, nous en eûmes 50, de plus de 200 points CIC, dont 27 du niveau de la médaille d'or internationale !

Devant la majesté impressionnante de l'ensemble, un certain nombre de visiteurs pensaient avoir affaire à des animaux de parc... alors qu'ils provenaient tous de territoires libres de régions variées (8 au total et 20 départements), tirés en battue, à l'approche, pris à courre ou trouvés morts.



Figuraient deux anciens records nationaux : l'un du Loir-et-Cher (203,72 pts), datant de 1969 ; l'autre du Jura (216,19 pts) de 1977. C'est dire le chemin parcouru depuis... Une majorité des trophées dataient des 15 dernières années. Pour des raisons multiples (ressources alimentaires, colonisation de nouveaux territoires, plans de chasse qualitatifs...), la progression des trophées est nette depuis plusieurs décennies. Les cerfs sont plus grands plus tôt.

Sur les tableaux explicatifs accompagnant chaque trophée, la classe d'âge des animaux n'était que rarement précisée. L'analyse de la dentition n'est encore que trop peu souvent effectuée. Sachons que le plus jeune avait 5-6 ans (217 pts, meules de 31 et 31,70 cm !) ; le plus âgé 16 ans (210,55 pts, Indre-et-Loire). Un certain nombre de cerfs étaient descendants d'animaux de

Chambord introduits dans les années 70 et 80, et qui ont donné des phénotypes différents selon les biotopes locaux.

Bien sûr, toutes les régions n'ont pu être représentées. Des départements comme la Côte d'Or, la Marne, la Meuse, l'Aube, les Vosges l'auraient mérité : ce n'est que partie remise.

Cette exposition a démontré qu'avec un peu de gestion, les souches françaises étaient capables, sans artificialisation, de produire des trophées de niveau international.

Soulignons enfin que la mensuration des bois de cerfs par les membres de l'AFMT n'est pas faite dans un esprit de compétition. Conçue sous un éclairage naturaliste, elle va dans le sens d'une chasse-gestion, la présence régulière de bons trophées – si possible d'animaux mûrs – constituant la preuve d'une harmonie faune-flore et d'une structure sociale satisfaisante des populations.



Développement des formations

Perfectionnement au tir sur cible mobile

Après le développement de deux formations sur la manipulation de son arme en toute sécurité puis de perfectionnement au tir à l'arme rayée à courte distance (25 m) et sur le perfectionnement au tir à l'arme rayée à moyenne distance (100 m et 200 m), le groupe national a développé un module de perfectionnement au tir sur cible mobile.

Ce module est dispensé aux personnes ayant suivi le module tir à courte distance. Il est prévu pour un maximum de 8 participants encadrés par 2 référents départementaux.

La pratique des 5 fondamentaux du tir doit être maîtrisée. Il n'est en effet pas possible de les reprendre en détail au cours de la session cible mobile.

La formation reprend les principes de la sécurité, les fondamentaux du tir ainsi que les pratiques de chargement et de déchargement. Elle revoit ensuite les gestes du bon positionnement. La qualité de l'épaulée et de la prise de visée conditionne le confort du tireur

sur son arme et lui permettent de se concentrer uniquement sur son tir.

La suite des exercices repose sur l'apprentissage pour suivre le mouvement de l'animal en progressant sur la régularité, la fluidité et la fermeté. Les cibles utilisées sont soit fixes, soient mobiles en particulier sous la forme d'un sanglier barré qui permet de privilégier un mouvement le plus linéaire possible tout en adaptant sa vitesse sur celle de l'animal. Comme pour les deux formations développées préalablement, les exercices reposent sur des enchainements de tirs à sec et de tirs à balles réelles.



Les exercices à sec et à balles réelles reposent essentiellement sur le suivi du mouvement.

Les animateurs tir préalablement formés devront suivre une formation spécifique sur ce module avant de pouvoir le dispenser dans leur

département. Les nouveaux animateurs formés bénéficieront de ce module lors de leur formation initiale par les référents nationaux.

Mise en place des sites pilotes sur l'équilibre forêt-gibier

La création de sites pilotes à vocation pédagogique et expérimentale est une étape majeure du développement de la démarche Brossier-Pallu. Les premiers labels ont été décernés en 2023.

Cette distinction est attribuée après vérification de la conformité avec un cahier des charges bien précis. Pour ces sites pilotes, il s'agit de :

- mettre en oeuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux,
- responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme,
- accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation,
- créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques,
- contribuer à l'adaptation de cette démarche en fonction des différents contextes rencontrés en communiquant sur les retours d'expériences.

L'objectif primordial est de montrer que l'on peut renouveler la forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes

arbres (sauf rares exceptions) conditionné par un taux de dégâts inférieur à 15 % tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage d'une bonne résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée. Ces territoires engagés permettront la promotion de la démarche par l'exemple au plus près des acteurs.

Sur ces deux premiers sites pilotes, les propriétaires ainsi que les locataires de la chasse étaient candidats à la labellisation. En appliquant la démarche Brossier-Pallu, l'équilibre Forêt-Gibier sur chaque forêt a été rétabli à la fois par une action sylvicole et une action cynégétique. Les propriétaires avec la collaboration des chasseurs ouvrent déjà leur territoire pour des réunions de vulgarisation de l'équilibre forêt-gibier avec la démarche Brossier-Pallu.

La forêt d'Epernay dans la Marne

Le 22 novembre 2023, les représentants régionaux du monde de la forêt et de la chasse, se sont retrouvés à Saint-Martin-d'Ablis, petite bourgade viticole de la Champagne. Cette cérémonie s'est déroulée en présence de représentants de l'ADCGG51, de la Fondation François Sommer, du CNPF, de Fransylva, du Comité des Forêts, de l'ONF, des services de l'Etat (DRAAF, DDT), de propriétaires

forestiers et de chasseurs. Sous l'œil bienveillant de Matthieu Barthélemy, gérant du Groupement Foncier Agricole de la forêt d'Epernay, et de Martial Joly, adjudicataire du droit de chasse et président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier de la Marne, ils ont acté la reconnaissance par de la forêt privée d'Epernay en tant que site pilote.

Au niveau forestier, c'est près de 200 ha sans protection que le propriétaire est en train de régénérer sur la base d'un

suivi selon les protocoles d'inventaires et de suivi arrêtés par la démarche Brossier-Pallu.



Champagne pour le premier site pilote ! De gauche à droite : Pierre Brossier, Matthieu Barthélémy et Martial Joly, respectivement propriétaire et gestionnaire de chasse de la forêt d'Épernay, et Jacky Pallu présentant l'attestation de ce site pilote.

La forêt de Duault en Côtes d'Armor : d'une alerte à sa labellisation comme site pilote

C'est fin août 2014, lors d'une réunion sur la problématique des dégâts forestiers à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor (DDTM22) que Marc Bonenfant, Chef de l'unité nature et forêt et Yvon Méhauté, Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor confient à Jacky Pallu une mission sur l'étude des dégâts sylvicoles liés au grand gibier dans les différents massifs forestiers des Côtes d'Armor et d'élaborer une procédure afin de restaurer l'équilibre là où c'est

nécessaire. Une grande histoire commence !

Après leur rencontre en 2015, Pierre Brossier et Jacky Pallu entament une étroite collaboration animée par une farouche volonté de trouver une solution pour assurer la pérennité des plantations afin de satisfaire à la fois les forestiers et chasseurs afin d'aboutir à régler le problème du déséquilibre forêt-gibier.

Depuis plusieurs années, ce territoire ouvre ses portes aux élèves d'une école

forestière pour assurer leur formation sur le sujet de l'équilibre forêt-gibier.

Le 28 novembre 2023, Monsieur De Couesnongle, gérant du Groupement Forestier de la forêt de Duault, Monsieur Rouxel, président de l'Association de Chasse, en présence des représentants du CRPF Bretagne-Pays de Loire, de Fransylva, de la FDC22, des services de l'Etat (DRAAF, DDTM) et de l'ADCGG22 étaient présents pour la reconnaissance de cette forêt en tant que site pilote.

A suite d'une alerte en 2019, des inventaires de dégâts ont été réalisés dans les jeunes plantations sur le massif forestier de Duault, commune de Saint-Servais. Les taux de dégâts, principalement des frottis, s'élevaient à plus de 30 %. Des actions concrètes sont alors mises en place : amélioration de l'action forestière en créant des cloisonnements sylvicoles, en dégagant « en cheminée » uniquement la tête des plans et en laissant la végétation autour pour les protéger du gibier, amélioration de la capacité nourricière lors de l'entretien des allées en favorisant en

bordure la création de bandes enherbées et semi-ligneuses, amélioration de l'efficacité de la chasse avec accentuation de la pression là où c'est nécessaire et également réalisation de tirs d'été sur les brocards dans les jeunes plantations.

Le dernier inventaire a été réalisé début 2023 avec le concours du lycée forestier de Pontivy. Il met en évidence un taux de dégât de 4 %, ce qui est bien inférieur au seuil d'alerte de 15 %.

Ces sites ont montré qu'un dialogue constructif entre forestiers et chasseurs permet d'aboutir à l'indispensable équilibre forêt-gibier. A ce titre, les binômes exemplaires chasseurs-forestiers sont à l'image du binôme national et précurseur, Pierre Brossier et Jacky Pallu dont la démarche portant leur nom mérite amplement d'être partagée et diffusée grâce à ces sites pilotes à vocation pédagogique et expérimentale. Ces projets contribuent à la promotion d'une chasse durable prenant en compte la préservation des milieux. D'autres suivront.

Diffusion des connaissances

Un nouveau site internet pour l'ANCGG et ses associations départementales

Le nouveau site internet de l'ANCGG est en ligne depuis début octobre 2023. C'est un véritable outil pour les adhérents et les responsables des associations départementales.

Illustré avec de magnifiques photographies, on y retrouve toutes les informations utiles sur le

fonctionnement de l'association. On peut également y consulter de nombreux articles sur la chasse du grand gibier.

Un site national riche en informations

Le site présente les nombreuses activités et publications de l'association. Les internautes pourront y retrouver toutes les modalités du Brevet Grand

Gibier ainsi que des autres formations développées par l'ANCGG, comme le perfectionnement au tir et l'équilibre forêt-gibier.

Menu

Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

Mon espace

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a été créée en 1950. Reconnue association d'utilité publique, elle mène une action continue en faveur de la gestion de la grande faune, de la préservation des milieux et de l'amélioration des compétences des chasseurs. Elle organise le Brevet Grand Gibier ainsi que plusieurs formations spécialisées autour du grand gibier. Elle édite la revue « Grande Faune » considérée comme une référence sur le sujet.

Enquête sur l'efficacité des munitions destinées au grand gibier

Compte tenu de la généralisation prochaine des munitions sans plomb, l'ANCGG lance une enquête globale sur l'efficacité des munitions plomb et sans plomb. Cette enquête est accessible à tous les adhérents avec les identifiants fournis par leur association départementale.

[LIEN VERS LE SITE ENQUETES](#)

Quiz Brevet Grand Gibier

Développé par l'ANCGG, ce site permet aux adhérents de tester leurs connaissances en matière de chasse et de nature. Il permet aux candidats du brevet Grand Gibier de se préparer à l'examen théorique. Les tests sont réalisables en choisissant des thèmes de révision ou sous la forme d'un examen. Cette enquête est accessible à tous les adhérents avec les identifiants fournis par leur association départementale.

[LIEN VERS LE QUIZ BREVET GRAND GIBIER](#)

Une nouvelle maquette permet de consulter avec une grande fluidité les différentes informations sur les activités de l'association et les nombreuses ressources documentaires.

La grande nouveauté du site national est la mise à disposition d'un espace documentaire très riche sur les espèces de grand gibier, la chasse et la gestion. Il est principalement constitué d'une sélection d'articles de référence publiés durant les dernières années dans la revue Grande Faune (articles de plus de deux ans).

La liste des cotateurs en activité est consultable avec la possibilité de faire une recherche par département.

Une boutique en ligne fonctionnelle et sécurisée est toujours disponible. En plus de la possibilité de renouveler son adhésion et son abonnement, le site propose les ouvrages et les objets promotionnels de l'ANCGG. Les commandes internet font l'objet de frais de port préférentiels.

L'espace documentaire met à disposition de nombreux articles de référence sur le grand gibier. Ils sont principalement issus de la revue Grande Faune.

Une ressource pour les associations départementales et ses adhérents

Les associations départementales possèdent des sites indépendants entièrement personnalisables. La maquette s'oriente autour de la présentation de l'association, du Brevet Grand Gibier, des actualités départementales, des lettres d'informations, d'une fonction de recherche des cotateurs départementaux et des modalités d'adhésion.

Tous les adhérents peuvent maintenant disposer d'un espace privé et personnalisé. Il est composé de plusieurs rubriques :

- des informations privées : les associations départementales peuvent mettre à disposition des articles visibles uniquement par les adhérents et non visibles par les autres internautes.
- les liens vers les modules YouTube du Brevet Grand gibier : les périodes de disponibilités de ces vidéos seront

définies par les associations départementales.

- les liens vers les autres sites de l'ANCGG (Quiz Brevet Grand Gibier, Enquêtes...)

- la possibilité de mettre à jour ses coordonnées : les modifications seront automatiquement enregistrées dans le logiciel adhérent.

- le suivi de ses adhésions actives et abonnements.

- le suivi de ses commandes avec la possibilité de retrouver ses factures.

- un espace responsable qui permettra aux adhérents concernés de retrouver des informations fournies par l'ANCGG pour leurs fonctions (administrateur, membre du bureau, responsable Brevet Grand Gibier, cotateur, animateur tir, animateur forêt-gibier).



L'espace privé permet aux adhérents de consulter différents supports, notamment les modules YouTube pour préparer le Brevet Grand Gibier.

Se connecter à son espace adhérent

Tous les adhérents ayant une adhésion active sur l'année en cours ont la possibilité de créer leur mot de passe en utilisant la fonction « première connexion sur mon espace adhérent » de l'onglet « mon espace ». Le mot de passe créé est différent de celui des autres sites de l'ANCGG (sites Quiz Brevet Grand Gibier et Enquêtes), ceux-ci étant communiqués par les associations départementales à leurs adhérents.

www.ancgg.org

Exposition photographique « Cerf »

L'exposition « Cerf » proposée au Game Fair 2023 est mise à disposition des associations départementales sur demande auprès de l'ANCGG. Cette exposition fait suite à celle des vieux cerfs en 2017, du sanglier 2018, du chamois/isard en 2019, du chevreuil en 2022.



Activités des départements

Brevet Grand Gibier

La session 2023 a été très suivie avec 61 sessions et 1000 candidats (dont 60 dames). Le pourcentage de réussite global était de 77 %, soit supérieur à la moyenne annuelle habituelle de l'ordre de 65 %. Ces dernières années, une mise à jour substantielle des outils de formations a été réalisée (modules, examens, quiz de révision, manuel de révision). Les modules enregistrés YouTube développés pendant les restrictions sanitaires sont également devenus un outil majeur dans la phase d'apprentissage.

Les résultats complets de la session sont les suivants :

Carabine : 787

- Or : 487 (61,9 %)
- Argent : 119 (15,1 %)

Arc : 156

- Or : 107 (68,6 %)
- Argent : 7 (4,5 %)

Vénerie : 57

- Or : 45 (79 %)
- Argent : 5 (8,8 %)

Total :

- **Candidats : 1000**
- **Diplômés : 770 (77 %)**



L'Association départementale des chasseurs de grand gibier du Pas-De-Calais a enregistré le plus grand nombre de candidats au cours de cette session : 98 !

PROMOTION YVES COQUILLOT

Depuis 2009, le Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier désigne un parrain pour chaque promotion du Brevet Grand Gibier. L'année 2023 a été celle de :

« Yves COQUILLOT »

Membre très actif de l'ANCGG dès 1977 et naturellement élu au conseil d'administration en 1984, Yves COQUILLOT en devient Secrétaire Général entre 1990 et 2000 sous la présidence d'André Jacques Hettier de Boislambert, puis Vice-Président de 2000 jusqu'à son décès le 14 septembre 2007.

Engagé pleinement pendant 30 ans, Il était au courant de tous les dossiers. Ses connaissances, sa rigueur, son sens de l'organisation en avaient fait un gestionnaire et un conseiller apprécié et écouté. Il était le bras armé de tous les présidents nationaux et rien ne lui échappait sur le plan administratif et réglementaire.

Il a fortement oeuvré en ce sens en contribuant largement à la réalisation des rubriques « Législation et Règlementation » du livre Grand Gibier.

Par son enthousiasme, sa fidélité et sa compétence, il a été le Co-gardien du temple dans l'éthique et la mémoire de l'ANCGG. Trop tôt disparu dans sa soixante et unième année, Yves COQUILLOT a également rédigé plus de 80 articles sur des sujets très variés pour notre revue Grande Faune.

Il a toujours donné l'exemple de l'esprit associatif le plus exigeant, et a su transmettre par son caractère très généreux, ses convictions avec une énergie sans pareil.

Yves Coquillot fût et restera toujours un exemple pour nous tous.



Perfectionnement au tir

La formation des animateurs départementaux s'est poursuivie en 2023. Les objectifs pédagogiques restent identiques pour former ces personnes qui dispenseront ensuite cette démarche dans les départements dont la finalité est la suivante : être sûr, être habile, être adroit.

Un stage de formation a eu lieu en 2023 à La Chaussée St Victor (41) le 5 et 6 mai avec 12 participants.

D'autres stages de mise à niveau des animateurs pour l'apprentissage du nouveau module sur cible mobile ont eu lieu dès le 4^e trimestre 2023. Le programme de ce stage repose sur la reprise des fondamentaux en matière de sécurité et le rappel des 5 fondamentaux

du tir avec une application à la cible mobile.

- Martignas sur Jalle (33), 6 octobre 2023 (11 participants)
- Chinon (37), 27 octobre 2023 (6 participants)
- Botsay (22), 3 novembre 2023 (8 participants)
- Botsay (22), 4 novembre 2023 (6 participants)



Equilibre forêt-gibier

Reposant sur le dialogue et la concertation entre les forestiers et les chasseurs, cette démarche a fait ses preuves pour rétablir et conserver un équilibre forêt gibier et permettre une chasse durable. Les formations sont proposées en région avec la collaboration de plusieurs associations départementales.

Au cours de ces journées, les fondamentaux de la démarche sont enseignés en alliant formation théorique et sorties pratiques sur le terrain :

- une évaluation de départ objective, associant forestier et chasseur, sous-tendue par des outils faciles à utiliser, comme les fiches techniques d'inventaire simplifié de dégâts,
- un bilan initial qui quantifie la pression des animaux, la méthode acceptant un seuil s'élevant à 15% au maximum de dégâts occasionnés par les ongulés. Au-delà, il faut auditer les pratiques cynégétiques, forestières et fédérales.

- lorsque ce seuil est dépassé, deux tranches ont été définies de 15 à 25 %, et au-delà de 25 %. Il convient alors de mettre en œuvre des actions en matière de gestion forestière et cynégétique pour rétablir une bonne harmonie entre le milieu et les effectifs de grand gibier.

- enfin dans le moyen et le long terme, lorsque le déséquilibre a été corrigé, un suivi continu de l'évolution du milieu et des ongulés, sur la base des ICE...

Au cours de la période 2021-2023, 52 formations ont été organisées et plus de 1 300 personnes formées à la démarche « Brossier Pallu ».



Publications

Quatrième édition du livre le Grand Gibier

L'année 2023 a été marquée par la publication du livre de référence publié par l'ANCGG, « Le grand gibier, la chasse, la gestion. ». Le succès était au rendez-vous puisqu'il a déjà dû être réimprimé.

Rédigé par un collectif d'auteurs membres de l'ANCGG, cet ouvrage est paru pour la première fois en 1990. Il s'est vendu depuis à plus de 20 000 exemplaires. La dernière édition datait de 2013. La quatrième, coordonnée par Gérard Bedarida, Guy Bonnet et Matthieu Cousty, est disponible depuis le mois de mars. Elle a été entièrement revue et augmentée en tenant compte de quatre évolutions majeures : celles de la situation des espèces d'ongulés sauvages, des connaissances, des pratiques et des enjeux.

L'augmentation régulière des effectifs de sangliers pose de multiples problèmes, à commencer par celui du montant de

l'indemnisation des dégâts qui met en péril les finances des Fédérations départementales. La recherche d'un équilibre entre la faune et les milieux agricoles et forestiers devient une priorité.

A l'aide des indices de changement écologique, une gestion adaptative se met progressivement en place, avec l'implication des chasseurs.

Plus que jamais, l'ANCGG souligne l'importance des plans de chasse qualitatifs pour maintenir ou restaurer des structures sociales les plus naturelles possible au sein des populations.

LE CHEVREUIL

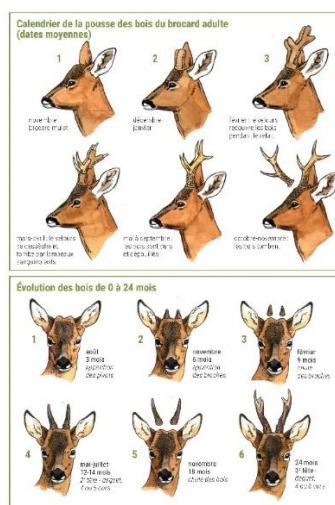


Le chevreuil fait partie de la famille des cervidés et du genre *Capreolus* qui comprend deux espèces : le chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le chevreuil d'Asie (*Capreolus pygargus*).
 • Mâle : brocard.
 • Femelle : chevrette.
 • Jeune : faon de 0 à 6 mois, puis chevillard de la mue d'automne à 12 mois, quel que soit le sexe (on parle de chevillard mâle ou de chevillard femelle).

DESCRIPTION

Hauteur au garrot : 60 à 70 cm.
Longueur : entre 1 et 1,20 m.
Poids vif (adulte) : entre 18 et 30 kg pour le mâle et entre 15 et 25 kg pour la femelle selon le milieu et la densité de la population. À la chasse, on parle aussi de poids vide ou éviscéré (carcasse, tête et trophée compris, débarrassée de tous les abats – foie, cœur, poumons, trachée – et de tous les viscères – intestins, panse) ; il est en moyenne de 25 % inférieur au poids total. Le mâle pèse en moyenne 2 à 3 kg de plus qu'une femelle du même âge ; dans de bonnes conditions, la croissance corporelle des animaux se termine autour de 18 mois.

20 • CONNAISSANCE DES ESPÈCES



24 • CONNAISSANCE DES ESPÈCES

Richement illustrée avec de nouveaux dessins de Walter Arlaud, l'ouvrage permet l'apprentissage de nombreuses connaissances biologiques.

Pratiques et méthodes de chasse se sont modifiées et diversifiées avec l'apparition de nouveaux équipements et le développement de la traque-affût. La sécurité reste un sujet incontournable, la législation évolue constamment, le livre en dresse un état précis.

La peste porcine africaine à nos frontières a rappelé l'importance du rôle de veille sanitaire des chasseurs par la détection et le suivi des maladies. Les procédures du traitement de la venaison se sont renforcées, notamment avec les obligations en matière d'examen initial du gibier prélevé.

La nette progression du nombre de cotations des trophées atteste de la qualité des souches nationales et de l'intérêt croissant porté aux activités de l'AFMT.

Agrémentée de nouvelles photos de Stéphan Levoye et d'illustrations de Walter Arlaud, cette nouvelle édition constitue une synthèse des connaissances indispensables pour assurer une chasse écologique et éthique de la grande faune sauvage, en accord avec les attentes de la société.



L'ANCGG a reçu le 14^e Prix connaissance de la chasse pour l'ouvrage « Le grand gibier : les espèces, la chasse, la gestion ». De gauche à droite, François-Xavier Allonneau (Connaissance de la chasse), Gérard Bedarida, Olivier Thibault (directeur général de l'OFB), Christophe Savouré (Editions du Gerfaut), Guy Bonnet.

ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

LE GRAND GIBIER

REVUE
4^E
ÉDITION
ET AUGMENTÉE



LES ESPÈCES, LA CHASSE, LA GESTION



L'ouvrage est disponible à la boutique en ligne de l'ANCGG, aux éditions du Gerfaut, en librairie et sur les plateformes de vente en ligne.

Revue Grande Faune - Index 2023

Editée par l'ANCGG avec 4 numéros par an, Grande Faune est une revue de référence sur la chasse et la gestion du grand gibier.

ACTUALITÉS

- Nouveau site internet pour l'ANCGG
- Peste porcine africaine : Apparition d'un foyer en Suède
- Accidents de chasse - Une diminution encourageante
- Utilisation de la chevrotine
- Gironde - Les enseignements des incendies de forêt de 2022
- Proposition de loi visant à interdire les colliers électriques
- Avancées et enjeux. Accords État-FNC et agriculteurs - FNC
- Programme des Journées nationales 2023
- Une figure historique de l'ANCGG. Disparition de Gérard Koehl
- Engrillagement. La loi dans le détail
- Sécurité à la chasse - Le point sur les nouvelles mesures proposées
- 80e anniversaire de l'évasion de Claude Hettier de Boislambert
- Grand gibier. Analyse des tableaux de chasse de la saison 2021-2022

JOURNÉES NATIONALES

- Bilan des activités en 2022
- Rapport moral
- Rapport financier
- AFMT - Assemblée générale 2023

SALONS

- Game Fair : Une exposition historique
- ANCGG - Salon de Mantes la Jolie

ARRÊT SUR IMAGES

- La grande meute
- Exposition Cerf ANCGG 2023
- Naissances
- Quand Capreolus change de tête

GESTION

- Sécurité et organisation des battues : les applications cartographiques
- Occupation de l'espace - Le sanglier dans le parc national des Pyrénées
- La détermination post mortem de l'âge chez le chevreuil
- 60 ans après... Un écopont majeur sur l'autoroute du Nord
- Quand le loup décime une population de mouflons
- La gestion du stress et de ses conséquences chez le cerf

- Hybridation sika-élaphe. Une première clé de détection
- Plans de chasse. La difficile gestion des minima

RÉGLEMENTATION

- Transport des armes et des munitions - Quelques règles à ne pas oublier
- Animal trouvé mort ou blessé. Gestion sanitaire et statut juridique

HISTOIRE NATURELLE

- Une curiosité de l'isard - L'écharpe noire du diplomate
- Quand la grande faune s'invite en ville
- Situation de l'Ours brun dans les Pyrénées

CONNAISSANCE DE LA FORÊT

- Les fruits forestiers - Ressources de biodiversité
- Le charme de nos forêts
- Le traitement des forêts en futaie irrégulière
- Symphonie des arbres. Écoute la petite musique des bois

CYNOPHILIE

- Un chien courant très populaire - Le Beagle
- Le petit Münsterländer, un chien d'arrêt polyvalent

ARMEMENT & BALISTIQUE

- Efficacité des chevrotines

PATHOLOGIE

- Risques chez les cervidés - La Maladie hémorragique épizootique en France
- Situation de la peste porcine en Europe. Une menace toujours présente pour la France

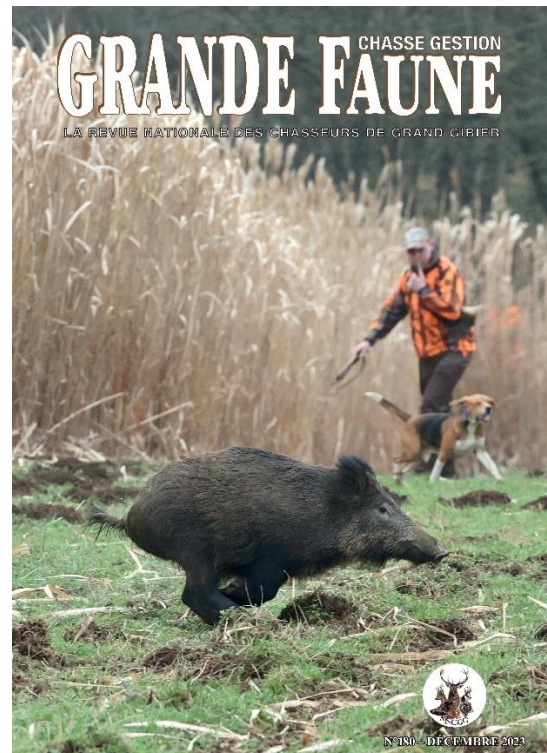
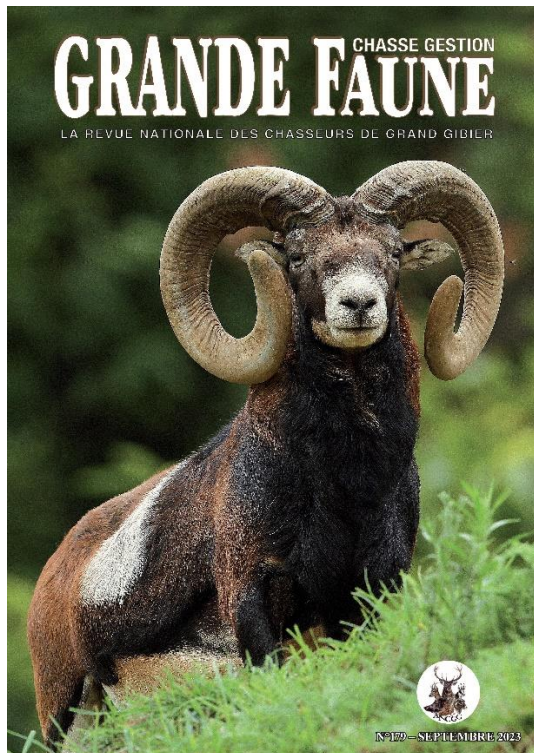
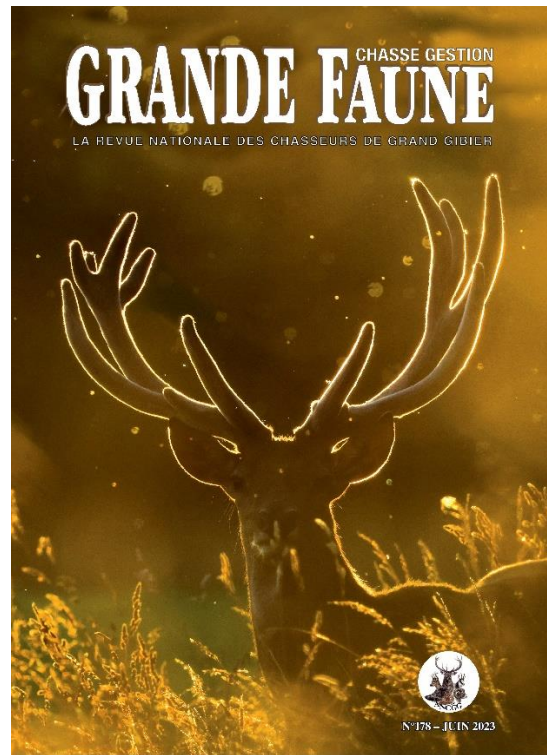
AFMT

- Les grands trophées de chamois et d'isards
- Focus sur les grands sangliers

CULTURE

- D'après les mosaïques - La chasse dans la Rome antique
- Au coeur des Alpes du soleil - Cadres solaires et faune sauvage
- François et Jacqueline Sommer, pionniers de la chasse photographique
- Les sculpteurs animaliers, 1880-1950 : L'explosion de la modernité
- Le XIXe siècle. Âge de bronze de la sculpture animalière

La revue possède également des rubriques sur les informations départementales et internationales, sur les trophées remarquables et sur les derniers ouvrages parus.



Actions en faveur de l'environnement

Bilan de l'expérimentation sur la prévention de la mortalité des faons de chevreuil lors des fauches printanières

La société Blaser a contacté fin 2021 l'ANCGG pour lui proposer de mettre en œuvre une opération de sauvegarde en France avec retour d'expérience. Elle a ainsi prêté deux drones de haute résolution technologique à l'ADCGG53 et l'ADCGG61, affiliées à l'ANCGG et implantées dans un milieu agricole producteur important de cultures fourragères et herbagères.

L'opération à titre expérimental s'est déroulée en mai et juin à l'aide de drones équipés d'une caméra haute définition et d'un capteur thermique permettant de détecter une source de chaleur émise par un animal au repos, dans de la végétation haute.

Géolocalisé, le faon peut alors être épargné de deux manières différentes et dépendantes de son âge. Soit, il est très jeune et en incapacité de se déplacer, il est alors recouvert ou déplacé le temps

de la fauche de la parcelle, soit il est mobile et il est dans ce cas poussé en dehors de la parcelle à faucher.



Un matériel à haute performance technologique

Les drones, de marque « DJI MAVIC 2 Enterprise Advanced » d'un poids total de 909 g, comprennent des systèmes de détection optique et infrarouge omnidirectionnels. Ils sont équipés d'une nacelle 3 axes entièrement stabilisée comportant une caméra thermique et une caméra optique. Capables de fournir simultanément des images infrarouges et visuelles de très haute résolution, elles disposent d'un capteur visuel à pixels très élevés et d'un capteur d'imagerie thermique très fluide

dotés d'une résolution nettement supérieure aux matériels standards du marché. Elles permettent de prendre des photos et réaliser des enregistrements vidéo en même temps, le tout avec prise en charge d'un zoom numérique ultra-performant (pouvant atteindre x 32), tout en conservant une parfaite résolution.

Egalement équipés d'une technologie de détection d'obstacles, DJI aide les utilisateurs à voler et à capturer des images complexes.

Le seul point améliorable détecté à l'utilisation de ces drones est celui de l'autonomie des batteries qui se limitent à 20-25 minutes en vol. Un jeu de plusieurs batteries est donc nécessaire pour couvrir les besoins d'une sortie matinale pouvant atteindre 3 à 4 heures.



Une nécessité : se préparer au pilotage du drone

Pour piloter un aéronef de poids supérieur à 250 g, une formation minimale permet d'obtenir un examen sous forme de QCM pour vérifier que les principales connaissances sont acquises et ainsi obtenir sa licence de pilotage. Tous les aéronefs dont la masse totale est supérieure ou égale à 800 g, ou nativement équipé d'un dispositif de signalement électronique doivent également être enregistrés par leur propriétaire sur le portail AlphaTango. Ces prérequis effectués, il faut alors apprendre à piloter et s'entraîner à l'usage des différentes fonctions de

l'appareil pouvant nécessiter plusieurs sorties sur le terrain avant de performer en termes de plan de vol et de lecture des informations fournies par la caméra thermique.



Une des clés de la réussite : une équipe de bénévoles volontaires et disponibles

Ce type d'expérimentation ne peut pas avoir lieu sans un minimum d'investissement personnel de personnes volontaires et disponibles. Au global, 7 se sont formées au pilotage des drones et une vingtaine se sont rendues disponibles tôt le matin pour les accompagner et intervenir sur les faons détectés. Ce sont ces dernières qui

poussent les faons à l'extérieur de la parcelle ou les déplacent en lisière en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre les retrouvailles avec leur mère. Au global, 45 sorties matinales ont mobilisé une vingtaine de personnes entre le 1^{er} mai et le 30 juin.

Un réel besoin de coordination

Un faon en capacité de se déplacer revient très rapidement dans la parcelle dont il a été sorti, si celle-ci n'est pas fauchée immédiatement derrière. Le niveau de performance des faons sauvés dépend donc de la qualité de coordination entre bénévoles intervenants, entreprises de travaux agricoles et exploitants des lieux. Des approches différentes, dépendantes du type de cultures et des modes d'exploitation ont été mises en œuvre. En Mayenne, l'ADCGG-53 et Désyhouest, société locale importante de déshydratation de luzerne, ont collaboré pour établir un véritable travail de coordination à l'aide d'une application Android dénommée Facilitime. Hormis un certain « confort » dans la

programmation des sorties, cette application permettant de connaître en temps réel le planning de fauche, les parcelles concernées ainsi que leur forme géométrique, s'est très vite imposée comme outil indispensable à l'exécution de la mission. Ce partenariat n'a bien entendu pas exclu quelques sorties indépendantes auprès d'agriculteurs sensibilisés à l'action et ayant fait appel à notre service. C'est d'ailleurs cette méthode que l'Orne a adoptée avec une approche plus directe des agriculteurs fauchant souvent leur foin eux même et générant ainsi moins d'aléas de modifications de dernière minute liés au programme d'intervention d'une entreprise extérieure.



Des contraintes thermiques et météorologiques

Pour une détection optimale des points chauds d'animaux au repos dans une parcelle fourrée, il faut intervenir tôt le matin. La différence de température entre l'animal et l'air ambiant doit être suffisamment marquée pour faciliter la détection. Les parcelles fauchées l'après-midi échappent donc malheureusement encore à l'action. En fin de matinée, la lecture de présence d'animaux devient polluée par un grand nombre de points chauds présents dans la parcelle. Les poteaux de clôture bois ou métalliques, les zones nues, les pierres et même des feuilles de rumex plus larges que la végétation survolée apparaissent comme points chauds sur l'écran thermique, preuve s'il en est de la performance du matériel utilisé. Enfin, la taille du point repéré ne signifie nullement l'espèce présente, il est

chaque fois nécessaire de descendre le drone et zoomer sur celui-ci pour identifier avec certitude s'il s'agit d'un lièvre, d'un renard, d'un faon ou d'un chevreuil adulte...

Les conditions météorologiques doivent également être bonnes car trop de vent risque d'endommager le matériel (le drone le signale) et la pluie est incompatible avec les modes de réglages tactiles de la mission de vol sur la télécommande.



Un apport de connaissances éthologiques sur les espèces

Chaque sortie a donné lieu à une fiche de renseignements visant à modéliser la typologie des prairies, ainsi que les emplacements des reposées de nouveau-nés (date d'intervention, distance par rapport à la lisière, type de culture, pénétrabilité, prairies

permanentes ou prairies temporaires, environnement proche...). Il sera possible avec quelques années de recul et l'exploitation de ces données, nous pourrons mettre en corrélation tendances comportementales et milieu de vie.

Quelques résultats

	Mayenne	Orne
Surface survolée	327	164
dont prairies permanentes	154	147
dont prairies temporaires	173	17
Nombre de faons sauvés	35	27



Annexes

Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024

Le conseil d'administration de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier est composé de 15 membres. Il est présidé par le Dr Matthieu Cousty depuis le 4 juillet 2023.

Matthieu COUSTY

Président

m.cousty@ancgg.org

Alain CARTIER

Perfectionnement au tir

alain.cartier39@orange.fr

Jacky MARTIN

Vice-président

j.martin@ancgg.org

Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY

Trophées

jpchavane@aol.com

Jean-Charles CLERMONTE

Trésorier

jc.clermonte@ancgg.org

Bruno KEIFF

Gestion de la boutique

bruno.keiff@abrcgg.fr

Gérard BEDARIDA

Président d'honneur

g.bedarida@ancgg.org

Vincent LAZIME

Organisation des salons

vincent.lazime@orange.fr

Guy BONNET

Coordination de la revue Grande Faune

elaphus2@orange.fr

Dominique MENJOZ

Organisation des salons

dommenjoz@gmail.com

Fabrice CATHELAIN

Brevet Grand Gibier

fabrice-cathelain@live.fr

Amaury PITHOIS

Secrétaire administratif

a.pithois@ancgg.org

Bruno CANON

Organisation des Journées Nationales

brunocanon02@gmail.com

Vincent VOUZELAUD

Tir, balistique

vincent.vouzelaud@vouzelaud.com

Charte des chasseurs de grand gibier

La Charte de Saint Germain, rédigée en 1956 sous la plume de François Sommer et de Claude Hettier de Boislambert, définit toujours la vision actuelle et les orientations de l'association.

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit également

veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs, et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- Favoriser la chasse et la gestion durable du grand gibier en France, quand les prélèvements sont équilibrés et pratiqués dans le respect de l'animal.
- Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, d'éthologie et d'écologie de la grande faune.
- Veiller à la conservation des milieux naturels nécessaires à la vie de la faune sauvage.
- Améliorer les procédés de chasse et les modes de gestion des populations, notamment grâce à des plans de chasse quantitatifs et qualitatifs adaptés.
- Savoir mettre en oeuvre des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des populations.
- Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit faire l'objet d'aucune compétition.
- Utiliser les armes et les munitions les plus adéquates, en s'efforçant de pratiquer les tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire possible.
- Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis de ressources naturelles.
- Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave à la conservation de la nature.
- Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et raisonnée du grand gibier.



Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

Association reconnue d'utilité publique

60, rue des Archives -75003 PARIS

www.ancgg.org
contact@ancgg.org

Retrouvez-nous sur :

